

Guide d'encadrement du mémoire Maîtrise en études internationales

La production d'un mémoire constitue l'exigence principale d'un programme de maîtrise axé sur la recherche. À la suite de sa scolarité, l'étudiant inscrit à la maîtrise en études internationales (avec mémoire) prépare donc un mémoire. Ce mémoire est un travail de recherche, de synthèse et de réflexion critique dans lequel l'étudiant aborde une question pluridisciplinaire de son choix. L'ensemble de cet effort de recherche compte pour 24 crédits.

Un mémoire est « l'exposé écrit des résultats d'activités de formation à la recherche poursuivies dans le cadre d'un programme de maîtrise avec mémoire. [...] Il a pour but de permettre à l'étudiant, par un contact soutenu avec la pratique de la recherche [...], d'acquérir la méthodologie appropriée à l'exploration et à la synthétisation d'une domaine du savoir et de démontrer qu'il connaît les écrits et les travaux se rapportant à son objet d'études »¹.

Le mémoire est rédigé sous la codirection de deux professeurs de différents départements/facultés participant au programme. Il comprend habituellement entre 100 et 150 pages. Le travail de mémoire comprend deux phases : la première concerne l'élaboration et la présentation orale du projet de recherche (Atelier de recherche, cours ETI-6010, 3 crédits); la seconde vise l'exécution du projet de mémoire (ou rédaction proprement dite).

Le mémoire est rédigé en français. Par exception, il peut être rédigé en anglais si l'étudiant obtient au préalable l'autorisation de son directeur de recherche et de la direction de programme².

Voici les principales étapes devant guider l'étudiant dans la réalisation de son mémoire :

1. **Choix du sujet et identification des directeurs de recherche**

L'étudiant fait les démarches auprès de deux professeurs de disciplines différentes afin de faire endosser le choix du sujet de son mémoire et de constituer son comité de mémoire. Il approche en premier le professeur qui sera son codirecteur principal et, après discussion avec celui-ci, le professeur qui sera le second codirecteur.

Pour orienter ses recherches de direction, l'étudiant peut se référer à la liste des membres actifs des HEI et des professeurs participant au programme.

Le sujet de mémoire est choisi en collaboration avec les professeurs (codirecteurs), en fonction des intérêts de l'étudiant, mais également de la pertinence du sujet pour les recherches des professeurs qui dirigent la recherche. Cette étape est donc conclue lors d'une rencontre à trois.

Il est fortement suggéré à l'étudiant de confirmer son sujet de mémoire avant de faire son cours de méthodologie.

¹ Règlement des études, article 153.

² Règlement des études, article 52.

Atelier de recherche (cours ETI-6010)

L'approbation du projet de mémoire se fait dans le cadre du cours ETI-6010 : Atelier de recherche. L'inscription à l'atelier de recherche est conditionnelle au dépôt du formulaire HEI-605.

Normalement, l'étudiant se présente à l'examen du projet de mémoire à son troisième trimestre d'inscription à temps complet au programme³. Le cours obligatoire de méthodologie est préalable ou peut être suivi en concomitance.

L'étudiant présente son projet de recherche dans un document d'environ 25 pages. La présentation du projet de mémoire se fait ensuite à l'occasion d'un examen oral public auquel sont conviés les membres chercheurs et étudiants des HEI, par un affichage sur le site web de l'Institut.

Le directeur de recherche doit écrire à la direction de programme à l'adresse directeurprogrammes@hei.ulaval.ca pour proposer une date et une heure afin de réserver un local pour la présentation du projet de mémoire de l'étudiant.

Pour l'évaluation, le jury composé des deux codirecteurs utilisera le formulaire HEI-625. La décision du jury est communiquée à l'étudiant après les délibérations à huis clos. Le formulaire est remis à la direction de programme.

Document de référence : *Normes de rédaction du projet de recherche*

Document à remettre : (1) **Formulaire HEI-605**,
« Autorisation d'inscription à l'Atelier de recherche »

(2) **Formulaire HEI-625**
« Évaluation de l'atelier de recherche »

2. Rédaction du mémoire

La rédaction d'un mémoire à la maîtrise en études internationales pose le défi particulier de la pluridisciplinarité. Ce défi ne peut être relevé avec succès que par des échanges fréquents entre l'étudiant et ses codirecteurs dans le cadre de rencontres à trois. Ceux-ci peuvent convenir d'un plan de collaboration qui établira les conditions propices à la réussite, en proposant une organisation de travail satisfaisante pour toutes les parties (calendrier et échéancier, format de production, exigences, ressources, etc.).

Il appartient à l'étudiant de démontrer la nécessité d'une approche pluridisciplinaire de son sujet. Cette démonstration aura été faite dans le projet de mémoire.

Quant aux codirecteurs, ils doivent d'une part assurer la rigueur scientifique du projet de mémoire et, d'autre part, accepter son caractère pluridisciplinaire par rapport à leur approche disciplinaire. Le résultat recherché passe par une écoute attentive de l'autre et par des rencontres régulières à trois.

Document de référence : (1) www.fes.ulaval.ca
(2) *Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat*, Adoptée par le Conseil universitaire, 1 avril 2008.

³ L'étudiant qui défend avec succès son projet de mémoire avant la fin de sa 3^e session d'inscription à temps plein au programme a accès à la bourse du Plan de soutien financier des HEI, d'une valeur de 650\$. D'autres critères s'appliquent (étudiant à temps plein sans interruption, aucun échec, scolarité complétée) : voir à cet effet le plan de soutien financier à la réussite.

3. Dépôt initial du mémoire

L'étudiant est invité à transmettre le plus tôt possible à sa direction de programme – et bien avant le dépôt initial du mémoire – les suggestions des codirecteurs de recherche quant au choix des examinateurs. À cette fin, l'étudiant doit veiller à faire remplir le formulaire FÉS-103 dès que son mémoire est, au jugement de ses codirecteurs, prêt pour l'évaluation terminale. Toutefois, la direction de programme n'est pas liée par ces suggestions et la recommandation lui appartient en définitive. À noter que chacune des personnes proposées aura déjà confirmé sa disponibilité à faire le travail d'évaluation.

Les modalités entourant le dépôt initial du mémoire sont décrites sur le site Internet de la Faculté des études supérieures où l'on trouve également les formulaires requis (www.fes.ulaval.ca).

Site de référence : www.fes.ulaval.ca

Documents à remettre AVANT le dépôt initial :

(1) Formulaire FES-103 : à remettre aux HEI

« Suggestions de la directrice ou du directeur de recherche quant au choix des examinatrices et examinateurs »

(2) Formulaire VRR-101

« Éthique de la recherche »

Action à prendre AU MOMENT du dépôt initial : Contacter l'Agente à la gestion des études des HEI qui doit compléter le formulaire FES-49 à transmettre à la Faculté des études supérieures.

Documents à remettre AU MOMENT du dépôt initial :

(1) Formulaire FÉS-104 : à remettre aux HEI

« Autorisation de dépôt initial en vue de l'évaluation terminale »

(2) Déposer le mémoire à la Faculté des études supérieures, sur support papier (4 copies reliées) ou encore sur support électronique (www.fes.ulaval.ca)

4. Évaluation du mémoire

La Faculté des études supérieures a la responsabilité de transmettre le mémoire aux codirecteurs/examinateurs pour l'évaluation. C'est également la FÉS qui s'occupe de l'ensemble du suivi, de l'évaluation à la diplomation.

5. Publication

La FÉS a la responsabilité de la diffusion publique des mémoires.

De plus, si la qualité du mémoire le justifie, les évaluateurs peuvent recommander la publication du mémoire sur le site des HEI. Pour ce faire, ils doivent en faire la recommandation par écrit au directeur de programme.